



BULLETIN DE LA SECTION SNU - IPP D'ILLE-ET-VILAINE

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC
Fédération Syndicale Unitaire
(Enseignement - Éducation - Recherches - Culture)
Tél. : 02 99 36 88 43 Portable : 06 31 84 05 31
14 rue Papu 35000 RENNES
Adresse électronique : snu35@snuipp.fr
Site internet : <http://35.snuipp.fr>

N° 272
MAI 2017

LE TEMPS DE L'ÉCOLE N'EST PAS CELUI DU POLITIQUE

Emmanuel Macron a été élu président de la République française. Dans le contexte d'une abstention forte, un nombre important des suffrages qui se sont portés sur son nom, ont exprimé avant tout leur rejet du front national auquel avait appelé le SNUipp-FSU. Bien que son élection ne souffre d'aucune contestation, il ne s'agit donc pas d'un chèque en blanc donné au nouveau président de la République. Celui-ci porte dans son programme des mesures pour la Fonction Publique et pour l'École avec lesquelles le SNUipp-FSU exprime d'ores et déjà son profond désaccord. Le SNUipp-FSU s'opposera à la suppression de 120000 postes de fonctionnaires tant les services publics, déjà dégradés par le manque d'emplois, sont indispensables au maintien de la cohésion sociale. Tout comme il condamne la volonté de gouverner par ordonnances au mépris de la démocratie.

La mesure phare qui consiste à abaisser les effectifs des classes de CP en REP+ ne manque pas de nous interroger. Si la question des effectifs est une vraie question, notamment à l'heure de l'inclusion et au regard des pays de puissance économique identique, cela concerne toutes les écoles, toutes les classes. Cette manière de réformer, en supprimant d'emblée un dispositif reconnu comme nécessaire par les enseignants, n'est plus possible et est un très mauvais signal envoyé à la profession. Les collègues y sont d'ailleurs sensibles et ont signé massivement la pétition, qui en une semaine a recueilli plus de 10000 signatures (« Emmanuel Macron, ne détricotez pas le dispositif PD-MQDC »). Ce dispositif est plébiscité par les enseignant-es parce qu'il permet une réelle modification du climat de classe et c'est un vrai levier pour faire réussir tous les élèves. Regards croisés sur les élèves, meilleure explicitation des apprentissages, multiplication des interactions au sein de la classe, accent porté sur la prévention... L'école est

en pleine mutation, il est plus que nécessaire de travailler en collectif pour analyser et faire évoluer les pratiques. Mais il faut laisser le dispositif vivre sa vie et ne pas le mettre en concurrence avec l'allègement des CP à 12 élèves. Et surtout, il est nécessaire de faire confiance aux enseignant-es, cela est valable aussi bien en matière de pédagogie qu'en matière d'organisation du temps scolaire. Ainsi, la modification des rythmes scolaires ne pourra se faire sans une consultation des acteurs de l'école que sont les enseignant-es. La réforme des rythmes scolaires a désorganisé le fonctionnement des écoles. Elle s'est faite sans les enseignant-es et a renforcé les inégalités territoriales. Laisser aujourd'hui chaque municipalité choisir de poursuivre ou non dans cette voie n'est pas acceptable. Le SNUipp-FSU demande sa remise à plat et une véritable concertation avec les personnels.

En ce lendemain d'élections présidentielles, le SNUipp-FSU appelle au dialogue social indispensable à toute évolution du système éducatif, car le temps de l'école n'est pas celui du politique.

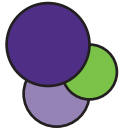
Guislain DAVID



SOMMAIRE

- | | | | |
|--------|--|---------|--|
| Page 1 | Édito | Page 6 | Pour lutter contre les effets des inégalités, l'éducation prioritaire a besoin de constance et d'investissements |
| Page 2 | Injonctions diverses et variées des IEN et du Dasen : une mise au point nécessaire... | Page 7 | « Plus de maîtres : 3 questions à une maîtresse surnuméraire » |
| Page 3 | Le SNUipp interpelle les candidats aux législatives | Page 8 | Un nouvel outil pour les demandes d'autorisation de sorties scolaires : une véritable usine à gaz ! |
| Page 4 | Dispositifs spécifiques de scolarisation des enfants de moins de trois ans en Ille-et-Vilaine : restons vigilant-e-s ! | Page 9 | Droits des personnels |
| Page 5 | Des situations de souffrance au travail qui se multiplient : agir avec les CHSCT ! AVS accompagnant d'enfants en situation de handicap, un vrai métier ! | Page 10 | Agenda de la section |
| | | Page 11 | Pourquoi se syndiquer ? |
| | | Page 12 | Visuel |





INJONCTIONS DIVERSES ET VARIÉES DES IEN ET DU DASEN

UNE MISE AU POINT NÉCESSAIRE...

Vous avez été nombreux à nous solliciter cette année sur les injonctions variées émanant des IEN et du Dasen. Ainsi, dans les écoles de Rennes et de Fougères, on demande à des enseignant-es de venir avec leurs élèves représenter l'école lors des manifestations patriotiques.

S'il ne fait aucun doute que travailler en classe sur ce type de manifestation rentre dans le cadre des programmes d'Education morale et civique, la présence d'enseignant-es les jours de manifestation n'est pas obligatoire.

Rien de neuf, les personnels qui veulent y participer, restent volontaires et ne sont pas responsables des élèves sur ce temps là. Il ne s'agit pas ici de dénigrer ces manifestations organisées par les municipalités, elles sont nécessaires pour l'histoire et le souvenir mais elles ne peuvent être banalisées comme obligatoires par l'Institution.

En tout état de cause, ce qui devient de plus en plus gênant c'est la façon dont la pression est exercée sur les collègues pour y participer. À Rennes par exemple, la Ville désigne chaque année les écoles qui devront participer et le courrier envoyé en début d'année par le Dasen ne précise pas que ces manifestations sont facultatives et basées sur le volontariat des équipes.

Ainsi cette année, le programme de la journée du 30 avril « Journée nationale du Souvenir des victimes et des héros de la déportation » était envoyé dans les écoles avec un courrier incitant à y participer. Sur ce programme, on pouvait y voir figurer une messe à 9h00! Les enseignants n'étaient tout de même pas appelés à y participer?!

Dans le même ordre d'idée, des pressions sont exercées en matière d'évaluation des élèves. Rappelons le, il n'y a plus d'évaluations nationales obligatoires.

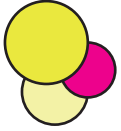
Les évas CE2 sont des évaluations diagnostiques, chaque enseignant-e peut donc les construire ou s'inspirer du matériel mis en ligne sur Eduscol, les remontées à l'IEN ne sont pas obligatoires. Notons aussi que depuis la refonte des programmes les évaluations d'anglais de fin de cycle n'ont plus lieu d'être puisque le CM2 n'est plus la dernière année du cycle. On peut donc se demander à quoi servent ces évalua-

tions rendues obligatoires dans le département (elles ne le sont plus dans les autres départements bretons), servent-elles à vérifier quel enseignement est dispensé dans les classes d'Ille et Vilaine? Le temps passé à corriger ces évaluations ne pourrait-il pas être dispensé en temps de formation. Dans le domaine des langues, la formation continue est quasi inexistante et ne permet pas de faire évoluer les pratiques.

En cette période de changement de gouvernement, il nous faudra être vigilant sur ces injonctions récurrentes. Et si on ne doit pas oublier ses actions néfastes dans un précédent gouvernement, notons quand même ces propos du nouveau ministre Jean Michel Blanquer dans une interview au journal le Monde du 21 mai: « Les systèmes scolaires qui réussissent sont ceux qui entretiennent la confiance » ou bien encore « Je ne donnerai pas dans la verticalité, dans l'injonction ».

Guislain David





LE SNUIPP INTERPELLE

LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

À l'occasion des élections présidentielles, le SNUipp-FSU s'est adressé aux différents candidats en leur présentant le livre blanc intitulé « Une vraie ambition pour l'école publique », organisé autour de 21 thématiques. A travers, cette publication notre syndicat souhaitait faire entendre ses revendications en matière d'éducation. Mais force est de constater que l'éducation et la jeunesse n'ont pas été au cœur des programmes de nos candidats et de notre nouveau président, la jeunesse étant même absente de tout ministère.

Pourtant jeunesse et Education devraient être au cœur même du projet du gouvernement. Le service public d'éducation est la meilleure garantie possible d'égalité et il est plus que jamais urgent de lui permettre de jouer ce rôle. Le projet du SNUipp place la réussite de tous les élèves au centre des préoccupations. Notre système éducatif est toujours plus marqué par le poids de l'origine sociale des élèves sur leur réussite scolaire, plus important en France que dans les autres pays de l'OCDE. Le premier défi est donc bien d'enrayer les inégalités et de permettre à tous les jeunes de sortir avec une qualification du sys-

tème éducatif : cela doit passer par un réel projet politique de réduction des inégalités et ne peut être traité que par le seul prisme de la réduction des CP à 12 en REP+. Cela implique de centrer les efforts sur les conditions de scolarisation, redonner toute son importance à la formation initiale, développer la formation continue, améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves et les enseignants en diminuant les effectifs par classe, consolider le lien école-familles, reconstruire les RASED...

Mettre en œuvre ces priorités implique de faire clairement le choix de s'attaquer durablement à la sous-dotation de l'école primaire en France pour inverser ce constat alarmant d'une école qui continue de reproduire les inégalités. Pour le SNUipp-FSU, tous les élèves sont capables de réussir pour peu que la société leur offre les conditions de la réussite, les éduque au vivre ensemble et affirme que la diversité est une richesse. C'est en ce sens que le SNUipp-FSU s'adressera à tous les candidats se présentant aux élections législatives en Ille et Vilaine.

Guislain David

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat/candidate aux élections législatives de juin 2017 et le rôle du Parlement dans la conduite de la politique éducative du pays est essentiel, notamment à travers les lois de finance annuelles. En tant que principal syndicat représentant les enseignants des écoles, nous souhaitons vous faire part de nos attentes concernant les mesures envisagées par le Président à la rentrée 2017 et de vous communiquer les grandes lignes de notre projet pour l'école. Faire réussir tous les élèves, c'est le défi majeur qui se pose encore et toujours à notre école publique et à notre société. Pour le 1er degré, le nouveau Président de la république envisage dès la prochaine rentrée le dédoublement des classes de CP en REP+ par redéploiement des maîtres surnuméraires (dits « plus de maîtres que de classes ») et une carte blanche laissée aux maires concernant l'application de la réforme des rythmes scolaires. Le sous-investissement sur l'école a conduit depuis des années à faire de la France un des pays qui compte le plus d'élèves par classe. La mesure visant à limiter à 12 les effectifs des CP et CE1 peut paraître séduisante. Pour autant, il n'est pas acceptable d'opposer la réduction de la taille des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire au maintien du dispositif « plus de maîtres que de classes », dispositif prometteur pour répondre aux besoins et aux difficultés des élèves. Ce serait faire preuve d'une méconnaissance du travail des équipes des écoles et du bâti, de nombreuses communes n'ont pas des locaux permettant d'installer de nouvelles classes.

La réforme des rythmes scolaires qui avait pour ambition de prendre en compte les rythmes de l'élève s'est révélée être la réforme du périscolaire laissant peu de place à la fois à la prise en compte des réels besoins des élèves, et à la nécessité de temps libéré des enseignants pour travailler ensemble à la réussite des élèves dégradant les conditions de travail des enseignants. Laisser carte blanche aux collectivités c'est augmenter le caractère inégalitaire de cette réforme sans répondre aux objectifs initiaux. De notre point de vue il est nécessaire de remettre à plat cette réforme en accord avec les équipes enseignantes.

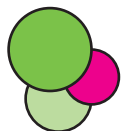
L'école est un enjeu fondamental, qui se traduit par des choix politiques qui définissent la société que nous voulons pour demain. Le SNUipp-FSU, premier syndicat des enseignants du premier degré, porte les problématiques de l'école dans la campagne législative en cours et le débat public. Vous trouverez en pièce jointe notre livre blanc Une vraie ambition pour l'école publique. Au travers de 21 fiches synthétiques, le SNUipp-FSU entend porter son projet pour l'école, pour les élèves, pour les enseignants. Tous les élèves sont capables pour peu que la société leur offre les conditions de la réussite, les éduque au vivre ensemble et affirme que la diversité est une richesse. Notre projet est ambitieux. Il appelle un plan d'investissement à hauteur de 6 milliards d'euros pour que la dépense éducative dans le premier degré dans notre pays la situe dans la moyenne des onze pays de l'OCDE qui réussissent bien mieux, notamment en termes de lutte contre les inégalités passant entre autre par une baisse des effectifs dans l'ensemble des classes.

Il est nécessaire de prendre la mesure de la situation, d'évaluer, de dialoguer avec les acteurs de l'école. Le SNUipp-FSU se tient à votre disposition pour échanger, débattre, faire de l'école un enjeu essentiel du débat électoral. Les questions d'éducation engagent l'avenir de la jeunesse et de la société. Investir dans l'école, c'est investir dans l'avenir. **Nous espérons que ces quelques éléments sauront enrichir et influencer votre future action en tant que représentant du peuple.**

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

Pour le SNUipp-FSU





DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN ILLE-ET-VILAINE

RESTONS VIGILANT-E-S !

On sait les bénéfices d'une scolarisation précoce, dès 2 ans dans la prévention des difficultés scolaires¹. Si les quinquennats Chirac et Sarkozy l'ont remise en question, la loi de refondation de 2013 a tenté de la relancer: en 3 ans, le Ministère s'était fixé de scolariser 30 % des 2-3 ans dans les zones défavorisées et 50 % en REP+. En Ille-et-Vilaine, à la rentrée 2016, le taux de scolarisation atteignait environ 15,20 % dans le public et 9,73 % dans le privé².

Depuis 2016, le département affiche une vraie volonté de rattraper son retard et de favoriser une scolarisation de qualité pour cette tranche d'âge particulière, notamment pour les élèves prioritaires.

En effet, s'il existait déjà deux classes-passerelles et une classe-étape, 12 nouveaux dispositifs spécifiques de scolarisation des enfants de moins de 3 ans ont été créés à la rentrée 2016, dont 7 en REP et 3 en REP+, soit l'équivalent de quatre nouveaux postes (à profil), les autres dispositifs correspondant à des transformations (enseignant-e volontaire dans l'école).

Ces dispositifs visent à scolariser prioritairement des élèves dont les familles sont éloignées de la culture scolaire et bénéficient de conditions particulières conformément à la circulaire du 18 décembre 2012. En effet, les dispositifs reposent sur un projet pédagogique spécifique annexé au projet d'école qui s'appuie sur des partenariats avec les familles, les PMI, les CDAS et les structures du quartier. L'emploi du temps des élèves est souple et individuel (rentrées différées, temps de scolarisation progressif) et les effectifs ne dépassent pas 20 élèves. Les municipalités sont engagées à participer à l'équipement de ces nouveaux dispositifs (espace moteur, mobilier adapté, etc.).

1) Lire Jean-Paul Caille et Fabienne Rosenwald, *Les inégalités de réussite à l'école élémentaire: construction et évolution de*, INSEE, 2006, www.insee.fr/fr/statistiques/1373137?sommaire=1373141, et Bruno Suchaut, *Le rôle de l'école maternelle dans les apprentissages et la scolarité des élèves, conférence pour l'AGEEM, janvier 2008, hal.inria.fr/file/index/docid/240399/filename/08003.pdf*.

2) Chiffres correspondant aux prévisions d'effectifs d'enfants de moins de 3 ans pour la rentrée 2016 fournis par le DASEN.

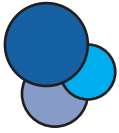


Cette année 2016-2017 a été une année d'expérimentation. Les dispositifs se sont mis en place de manières différentes selon les réalités locales. S'ils restent à améliorer et bousculent les pratiques, à l'instar des dispositifs « plus de maîtres que de classes », ils ouvrent des perspectives en termes pédagogiques, de travail en équipe, de travail avec les familles et les partenaires qui bénéficient à toutes les classes d'âge présentes dans l'école. A la rentrée 2017, l'expérimentation continue sur le département avec l'ouverture de 7 nouveaux dispositifs (5 transformations et 2 créations de postes).

Mais la scolarisation des moins de trois ans, ayant souvent fait les frais des coupes budgétaires, est loin d'être acquise! Nous devons les mois qui viennent surveiller ce dossier de très près!

Patricia GODARD





DES SITUATIONS DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL QUI SE MULTIPLIENT : AGIR AVEC LES CHSCT !

Vous allez recevoir très prochainement dans votre boîte mail professionnelle une première synthèse du questionnaire «accueil des élèves à besoin éducatif particulier (B.E.P.)». Les élu-es du SNUipp-FSU au CHSCT sont à l'origine de ce questionnaire, il avait pour but de faire un état des lieux de la souffrance au travail des enseignants dans le cadre de l'accueil des élèves à B.E.P. Les premiers résultats l'enquête montrent que : 85 % des enseignant-es s'estiment en difficulté, 96 % estiment que cet accueil génère un surcroît de travail, 75 % expriment un manque de réponse de la hiérarchie et 93 % expriment un manque de formation. La souffrance des enseignant-es ne peut plus être niée au niveau de l'institution. Le SNUipp-FSU, avec la FSU a impulsé, dans le cadre du CHSCT ministériel, une réflexion sur les conditions de travail et les situations de souffrance des personnels liées à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou perturbateurs. La scolarisation de ces élèves ne peut se faire sans les moyens nécessaires, ni sans la souplesse des conditions de scolarisation. Il est urgent d'obtenir notamment une baisse des effectifs par

classe, la reconstitution des RASED, une formation initiale et continue, un accompagnement des élèves en situation de handicap par des personnels formés, qualifiés, des enseignant-es spécialisé-es itinérant-es qui puissent intervenir dans les classes, apporter aides et conseils à l'inclusion. Une première avancée du CHSCT ministériel, est une prise de conscience de la souffrance des personnels. Dès la rentrée prochaine, les recteurs et les Dasen seront incités à inscrire à l'ordre du jour les situations problématiques rencontrées. C'est un début et une première reconnaissance de cette souffrance. Au niveau du département, les membres du CHSCT vont continuer à analyser les réponses du questionnaire, afin de proposer des préconisations concrètes. Par ailleurs, la souffrance au travail et les risques professionnels doivent être reconnus. Il est urgent et indispensable d'élargir la réflexion à toutes les causes de souffrance au travail pour les prévenir et améliorer la qualité de vie au travail. N'hésitez pas à contacter vos représentant-es SNUipp-FSU à la section départementale.

Régis PAULHE

AVS ACCOMPAGNANT D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP, UN VRAI MÉTIER !

Mobilisons nous pour les AVS qu'ils soient sous contrat de droit privé (CUI) ou de droit public (AESH). C'est un leitmotiv du SNUipp-FSU et de la FSU. Stop à la précarité, reconnaître ce métier, est un enjeu primordial pour l'école. Notre défi pour l'école de demain, c'est une école ouverte et humaniste. Pour enrayer cette précarité, il faudra passer par la création d'un statut de la fonction publique pour un métier reconnu avec des missions bien définies, avec une vraie formation et un salaire décent. Actuellement, peu sont ceux qui obtiennent un salaire au dessus des 800€. Après les promesses de 2005, l'État doit se donner les moyens de ses ambitions ! D'ores et déjà, le SNUipp-FSU35 s'engage auprès des personnels sous contrat CUI qui vont attaquer le Ministère pour non respect du contrat CUI. L'annualisation du temps de travail n'est pas réglementaire,

seule la modulation du temps de travail l'est. Les AVS sous contrat CUI ne devraient pas travailler 24h/semaine face à élève mais 20h comme le veut ce type de contrat. N'oublions pas non plus les EVS aide à la direction, qui même s'ils disparaissent petit à petit des écoles, sont des personnels nécessaires pour un meilleur fonctionnement des écoles. Alors mobilisons nous pour défendre les précaires de l'Éducation Nationale. Les SNUipp-FSU et SNES-FSU de Bretagne invitent tous les personnels à se réunir pour construire les revendications. Réunion d'information syndicale le mercredi 31 mai de 9h à 12h à Rennes, 14 rue Papu. Sur temps de travail, c'est un droit pour tous ! Nous porterons nos revendications au recteur le mercredi 14 juin à 14h (conférence de presse et audience auprès du recteur prévues).

Arnaud TEXIER

Une commission AVS/EVS s'est constituée au SNUipp-FSU35 : elle est composée de, Ahmed Toubal, Matthieu Béguet (AESH) et Arnaud Texier. Une permanence est assurée à la section le 3e jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

MISSIONS ET PROFESSIONNALISATION DES AESH, UN CADRAGE DE GESTION ACADÉMIQUE EN PRÉPARATION.

Le rectorat travaille depuis plusieurs mois à un cadre de gestion académique qui sera présenté le 8 juin au CTA (Comité technique académique). Nous avons pu participer à deux réunions de travail qui ont permis d'apporter des précisions sur le recrutement, la formation ou bien encore l'évaluation des AESH. La volonté du Recteur est d'aboutir à une harmonisation sur l'Académie. Si cette harmonisation est largement cadrée par le BO du 3 mai 2017, elle précise beaucoup de choses pour les personnels. Ainsi un outil sera créé pour faire apparaître le temps de service mais aussi les temps de concertation, il sera commun à tous les AESH. Dans le cadre des sorties avec nuitées, un protocole sera mis en place pour protéger les personnels (il ne doit pas y avoir de temps subi) et permettre à chaque enfant suivi de participer aux sorties avec nuitées. Toutes les questions liées à la professionnalisation de ce métier ne trouvent pas forcément de réponses dans le cadre de gestion, pour autant, force est de constater que la volonté est bien de prendre compte la spécificité de ces personnels et de rendre leur gestion plus transparente. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette démarche.

Guislain DAVID





POUR LUTTER CONTRE LES EFFETS DES INÉGALITÉS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE A BESOIN DE CONSTANCE ET D'INVESTISSEMENTS

Si l'on ne peut qu'être favorable à toute diminution du nombre d'élèves par classe, la méthode ne convient pas. La diminution des effectifs doit concerner toutes les classes. L'école a besoin de continuité pour laisser s'installer les changements plutôt que de voir balayer un dispositif par un autre.

Pourtant, amélioration du climat de classe, traitement de la difficulté au sein de la classe, travail en équipe incitent à donner le temps de renforcer, développer et accompagner le « Plus de maître ». Alors qu'une évaluation est en cours, faudrait-il déjà en parler au passé ?

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DU SNUIPP-FSU AUPRÈS DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES DE REP ET REP + EN JUIN



PAROLES D'ENSEIGNANTS ISSUES DE L'ENQUÊTE

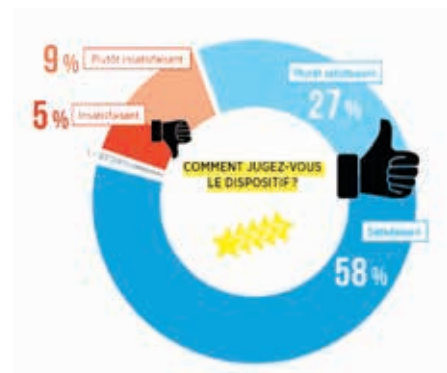
« C'est un dispositif en or qu'il faudrait absolument étendre à toutes les écoles ».

« Le cycle 3 en a besoin aussi ! Et toutes les écoles ! Tout élève devrait pouvoir en bénéficier ! Ce dispositif est tout à fait positif mais il demande beaucoup de travail de co-préparation au quotidien. Dans les écoles bénéficiant du dispositif, il serait souhaitable que toute l'équipe soit déchargée d'APC par exemple ».

« C'est une vraie aide pour nos élèves. Dommage qu'il n'intervienne pas en maternelle ».

« Dispositif dans l'intérêt des élèves : plus d'attention, permet d'affiner la pédagogie différenciée ».

« Dispositif qui nous permet de modifier nos pratiques, nous rend innovant ».



UNE LETTRE AU MINISTRE

Dès la nomination du 1^{er} Ministre de l'Éducation Nationale, M Blanquer, le SNUipp- FSU lui a adressé une lettre concernant les deux premières mesures envisagées par Emmanuel Macron sur l'école : la réduction des effectifs dans les CP des zones prioritaires par redéploiement des « Plus de maîtres » et la carte blanche donnée aux maires sur les rythmes scolaires. Pour le syndicat, il faut renoncer à appliquer ces mesures à la rentrée et se donner le temps de la réflexion et du dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'école, dont les représentants des personnels, sur ces questions importantes pour la réussite de tous les élèves.

Retrouver l'intégralité de la lettre sur :

www.snuipp.fr/Plus-de-maitres-et-CP-dedoubles

UN APPEL AUX CHERCHEURS

Vu l'actualité et les mesures proposées par le président Macron, le SNUipp-FSU relance son appel pour l'Éducation prioritaire avec l'ambition de l'élargir pour alerter sur la remise en cause des « plus de maîtres que de classes ». Travail collectif pour développer de nouvelles formes de travail, regards croisés sur les élèves, meilleure explicitation des apprentissages, multiplication des interactions au sein de la classe, accent porté sur la prévention, le dispositif « plus de maîtres » est un levier prometteur pour améliorer la réussite des élèves. Plébiscité par les enseignants, il est absolument nécessaire de le renforcer. Alors que les premiers effets bénéfiques commencent tout juste à être évalués, le ministère doit entendre les enseignants et les chercheurs et renoncer à la suppression de ce dispositif.

Retrouver l'intégralité de l'appel :

snuipp.fr/IMG/pdf/SNUipp-FSU_APPEL_POUR_L_EDUCATION_PRIORITAIRE-2.pdf



3 QUESTIONS À MARIE-DOMINIQUE GOVIN-PAJANIRADJA ENSEIGNANTE SUR LE DISPOSITIF «PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES» À L'ÉCOLE ANDRÉE CHÉDID À RENNES

1 DEPUIS QUAND EST IMPLANTÉ LE DISPOSITIF À L'ÉCOLE ANDRÉE CHÉDID ET COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

À l'école Andrée Chédid, le dispositif PDMQDC* est en place depuis la rentrée 2015 et j'occupe ce poste depuis septembre 2015. Depuis le début, nous avons décidé en équipe de cibler mon intervention en fonction des évaluations de rentrée et des recommandations nationales et académiques (lecture et écriture au cycle 2).

À la rentrée, les enseignant-es, le RASED et le PDMQDC évaluent conjointement les élèves par cohorte. Ensuite, nous répartissons notre travail entre le RASED (élèves en grande difficulté pour une intervention ciblée) et nous décidons de mon domaine d'intervention dans les classes en fonction des compétences les plus « fragiles », les moins maîtrisées. Les temps d'intervention et les modalités sont ensuite revus, corrigés, révisés à chaque début de période en fonction des besoins et des évolutions des élèves. Avec chaque enseignant-e, ou le plus souvent avec les collègues de la cohorte, nous décidons ensemble des modalités d'intervention : co-interventions en ateliers, avec des groupes hétérogènes ou des groupes différenciés.

2 QUELS SONT LES ÉLÉMENTS POSITIFS DU DISPOSITIF POUR LES ÉLÈVES ? Y A-T-IL DES POINTS NÉGATIFS ?

Les demandes récurrentes de résultats chiffrés sont, à mon avis, très délicates et doit-on se limiter à des résultats chiffrés pour mesurer les aspects du dispositif ? Peut-on vraiment mesurer les effets du dispositif sur les progrès des élèves ? On sait que les progrès des élèves sont le fait de multiples facteurs et encore plus en Education prioritaire. Beaucoup d'élèves sont accueillis en cours d'année, ont besoin de temps pour s'adapter, subissent l'instabilité familiale, ne bénéficient pas des aides spécialisées nécessaires par manque de place dans les cabinets d'orthophonie, les CMPP...

Les éléments positifs sont plutôt à trouver du côté du climat de l'école, de la classe, où il est toujours plus facile de demander de l'aide dans une classe où deux adultes pourront répondre aux sollicitations des élèves ; dans une classe où chaque enfant pourra être entendu et où l'enseignant-e et le PDMQDC pourront trouver du plaisir à partager du temps individuel avec chaque élève.

Mais ce dispositif bouleverse quelque peu le fonctionnement habituel par niveau, par classe. Le travail de préparation est souvent trop réduit car le temps est difficile à trouver avec chaque enseignant-e. Le manque de temps est un souci constant dès lors que l'on souhaite s'investir dans le travail d'équipe. Le travail de co-intervention au sein de la même classe peut être lourd de tensions et de bruits pour certaines activités ou lorsque le comportement de certains élèves pose problème.

3 QU'EST-CE QUE LE PDMQDC APORTE DANS LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE, DE L'ÉQUIPE ?

Le dispositif permet de sortir l'enseignant-e de sa classe : il permet d'échanger, de mutualiser, d'analyser les pratiques à plusieurs. Il oblige à ne plus penser en termes de niveau mais plus en termes de cohorte et de compétences à travailler ; il permet de différencier plus aisément. Au quotidien, le PDMQDC est aussi une présence ponctuelle dans les couloirs, dans la cour, à l'entrée et à la sortie des classes. Ma disponibilité dans l'école me permet parfois d'intervenir dans des moments de tension entre élèves mais aussi d'avoir le temps de parler, d'écouter l'élève. Tous ces « petits » temps permettent de soulager les équipes et les élèves et d'apporter un peu de souplesse au fonctionnement de classe ; cette présence tisse du lien entre les cycles, les cohortes et les enseignant-es. Le travail de complémentarité avec le RASED permet aussi de s'intéresser à plusieurs à la grande difficulté scolaire à laquelle sont confrontés nos élèves. Dans certains cas, la présence du PDMQDC autorise les enseignant-es à se lancer dans de nouvelles formes de projets. Travailler à 2 permet de mieux préparer, analyser et améliorer le projet.

Après avoir enseigné pendant 4 ans en éducation prioritaire, je me suis inscrite comme volontaire dans ce dispositif « Plus de maîtres que de classes » car c'est un dispositif qui m'apparaissait comme cohérent et apportant une réponse concrète à mon sentiment de grande solitude et d'impuissance lorsque j'ai commencé à enseigner en éducation prioritaire. Ce dispositif apporte des éléments de réponse et de satisfaction pour les élèves et pour les enseignant-es mais à mes yeux, son plus grand mérite, c'est celui d'ouvrir la classe, de travailler en équipe, d'apporter de la souplesse et d'engager l'équipe entière dans la réussite des élèves. Le dispositif autorise la réflexion et autorise les enseignant-es à « essayer » en équipe, tout cela pour le bénéfice de l'école, de la classe et de chaque élève. Un tel dispositif ne fera ses preuves que sur le long terme, le temps d'une scolarité d'enfant car sa mise en place demande du temps, le temps à chacun d'y trouver sa place.

Propos recueillis par Guislaine David

*PDMQDC : Plus de maîtres que de classes





UN NOUVEL OUTIL POUR LES DEMANDES D'AUTORISATION DE SORTIES SCOLAIRES UNE VÉRITABLE USINE À GAZ !

Lors de la dernière CAPD, le SNUipp-FSU est intervenu, dans sa déclaration préalable, sur la demande des inspections d'utiliser l'Espace Numérique de Travail pour effectuer les demandes d'autorisation des sorties scolaires.

Pour le SNUipp-FSU, cet outil ne répond à aucune demande des équipes pédagogiques. Il va complexifier au lieu de créer de la simplification dans l'organisation des tâches. Les autorisations de sortie scolaire sont accordés par le directeur d'école, tel que le définit le B.O Hors série n°7 du 23 septembre 1999. Pour le SNUipp-FSU, cela relève de l'organisation interne des écoles et il n'y a pas obligation de passer par un support numérique.

De son côté, le Dasen et le secrétaire général ont mis en avant l'aspect sécuritaire et le besoin d'être informé de la localisation des élèves en cas d'attentat. Mais le droit et la nécessité d'être informé ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail des enseignants. Un mail à destination de l'inspection avec la copie de l'autorisation de sortie, remplit largement cette nécessité.

Ainsi, avec ce nouveau protocole, quelque soit le type de sortie, chaque enseignant devra : se connecter à Toutatice, rentrer son identifiant puis son mot de passe, aller dans ses dossiers, créer un nouveau dossier, remplir les informations, indiquer le nom et le prénom des accompa-

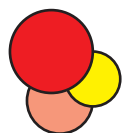
teurs, leur numéro de téléphone personnel (au passage, si l'accompagnateur ne possède pas de portable, il sera impossible de valider l'accompagnateur et par conséquent la sortie). Puis, il lui faudra enregistrer un brouillon et envoyer le document à son directeur. Et tout cela pour une simple sortie de proximité. Il devra ensuite en informer le directeur pour qu'il valide la sortie. Le temps pour effectuer cette nouvelle démarche par un enseignant maîtrisant l'outil, est démultiplié par rapport au format papier.

Le SNUipp-FSU considère que ce nouveau protocole expérimental sur le département constitue une véritable « usine à gaz » et qu'il ne simplifie en rien les tâches des directeurs et des adjoints, pire il ajoute du temps administratif à l'heure où les équipes passent déjà beaucoup de temps à cela. À aucun moment, il ne permet d'améliorer les conditions de fonctionnement des écoles et les conditions de travail des personnels. Les enseignants ont besoin de temps pour se réunir, mener à bien leurs projets afin de favoriser les conditions d'apprentissages des élèves, ils ne peuvent consacrer du temps supplémentaires à des tâches inutiles.

Le Snuipp-FSU mettra à l'ordre du jour du prochain CHSCT cette nouvelle procédure qui dégrade les conditions de travail des enseignants, sans apporter aucun bénéfice.

Régis Paulhe

	VERSION PAPIER ANCIENNE PROCÉDURE	VERSION NUMÉRIQUE NOUVELLE PROCÉDURE
ENSEIGNANT	Photocopier l'annexe Compléter l'annexe et la signer La remettre au directeur	Se connecter à toutatice Rentrer son identifiant puis son mot de passe Aller dans ses dossiers Créer un nouveau dossier Compléter les informations Enregistrer un brouillon
LIAISON	L'enseignant donne la feuille au directeur	L'enseignant envoie numériquement le document à son directeur. L'enseignant va voir son directeur pour lui dire qu'il lui a envoyé un document
DIRECTEUR	Vérifier la demande Autoriser ou refuser	Se connecter à toutatice Rentrer son identifiant puis son mot de passe Aller dans ses dossiers à traiter Vérifier les informations Archiver le document ou le retourner à l'enseignant



DROITS DES PERSONNELS

Prolonger son activité au-delà de 62 ans* pour les ancien-nes institutrices et instituteurs et ne pas subir de décote sur sa pension.

De plus en plus d'ex-institutrices et instituteurs devenus PE sont amené-es à poursuivre leur activité au-delà de 62* ans. Ils peuvent prolonger leur activité jusqu'à 67 ans, mais en cas de carrière incomplète seront soumis à décote s'ils ne font pas de demande de prolongation d'activité au DSDEN. Dans ce cas, cette prolongation pourrait donc avoir de lourdes conséquences sur le calcul de leur pension. Les enseignants n'ayant pas validé ce nombre requis de trimestres d'assurance doivent absolument s'adresser à la DSDEN pour prolonger leur activité au-delà de l'âge limite des instituteurs tout en conservant le droit de percevoir une pension sans décote.

Par exemple, une enseignante née le 6 novembre 1958 à qui il manque 12 trimestres validés pour obtenir une pension complète atteindra son âge limite d'activité le 6 janvier 2020. Partant en retraite au 1^{er} septembre 2020 en étant au 5^{ème} échelon de la hors-classe, sa pension nette sera de 2 046€. Mais si elle n'adresse pas un courrier de demande de prolongation à la DSDEN avant d'atteindre l'âge limite, elle ne pourra plus bénéficier de cet âge d'annulation de la décote et partira avec une pension nette de seulement 1 740€ soit une perte de 15 %, plus de 306€ par mois ! Il existe plusieurs possibilités pour prolonger son activité au-delà de la limite d'âge sans conséquence sur le calcul de la décote après avoir fait une demande :

- un an par enfant à charge avec un maximum de 3 ans ou parent d'un enfant handicapé à 80 % ou parent de 3 enfants vivants à l'âge de 50 ans ;
- carrière incomplète avec un maximum de 10 trimestres.

Les enseignants ex-instituts dans cette situation et nés en 1957 devront impérativement avoir fait cette démarche au cours de l'année 2017-2018 avant d'atteindre leur limite d'âge (60 ans et 9 mois).

* selon leur date de naissance de 60 à 62 ans voir tableau ci-dessous.

DATE DE NAISSANCE	AGE LIMITE D'ACTIVITÉ DES ACTIFS	DATE DE NAISSANCE	AGE LIMITE D'ACTIVITÉ DES ACTIFS
Avant le 1 ^{er} juillet 1956	60 ans	1958	61 ans + 2 mois
Entre le 1/7 et 31/12 1956	60 ans + 4 mois	1959	61 ans + 7 mois
1957	60 ans + 9 mois	à partir de 1960	62 ans

Psychologues de l'EN : précisions sur le droit d'option pour la catégorie active (ex instit)

Il ne reste plus qu'un point de différence entre les 2 statuts, PE et psychologue, qui ne concerne que la catégorie des personnels qui ont 15 à 17 ans de service en temps qu'instituteur : l'âge d'annulation de la décote. Il passe à 67 ans avec l'intégration dans le nouveau corps alors qu'il reste à 62 ans pour les détachés. Dans la catégorie des actifs, si le nombre de trimestres d'assurance requis est validé avant 62 ans*, l'intégration peut être choisie sans risque car la décote ne s'applique pas. Si ce n'est pas le cas, le détachement est conseillé pour éviter une perte financière, tant que le ministère n'a pas fait évoluer les textes (demande du SNUipp-FSU). Sont considérés comme catégorie active tous les instituteurs-rices et les PE qui ont travaillé avec le statut d'instit pendant 15 ans avant 2011, entre 15 et 17 ans entre 2011 et 2017. Sont comptés en services actifs : les années d'école normale, la formation continue. Ne sont pas comptés comme services actifs : les années de suppléance, les congés formation, les mises en disponibilité... A partir du moment où le risque de décote existe, il est préférable de demander le détachement. N'hésitez pas à appeler la section départementale pour plus de renseignements sur les questions de retraite.

Retraite	Catégorie sédentaire (PE, psyEN) né-e après le 1/1/55	Catégorie active (ex instit)	
		Option par détachement né-e après le 1/1/60	Option par intégration finissant sa carrière en tant que sédentaire né-e après le 1/1/55
Age d'ouverture des droits	62 ans*	57 ans*	57 ans*
Age d'annulation de la décote	67 ans*	62 ans*	67 ans*

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



**Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix**



AGENDA DE LA SECTION



ACCOMPAGNANT D'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnels accompagnant d'enfant en situation de handicap travaillent au quotidien dans les écoles dans une totale précarité. Profitant de cette précarité, l'Éducation Nationale ignore les conditions de travail, les statuts, les droits des personnels, les conditions de rémunération. Il faut que ces métiers soient reconnus à leur juste valeur, il faut que les conditions de travail évoluent.

Pour porter ces revendications collectivement, les 4 sections du SNUipp-FSU/SNES-FSU Bretagne, appellent à un rassemblement devant le Rectorat de Rennes,

Le mercredi 14 juin à 14h00

Une audience auprès du recteur a été demandée

PASSAGE À LA HORS CLASSE

Comme tous les ans, les promotions à la hors classe sont traitées lors de la CAPD du 30 mai pour un passage au 1^{er} septembre.

Dernière promotion selon ce système puisque dès l'année prochaine, le protocole PPCR s'appliquera aussi pour la hors classe et un nouveau barème sera établi.

Cette année le contingent a été fixé à 5,5 %, il y aura donc 140 enseignant-es promu-es à la hors classe. N'hésitez pas à contacter les élu-es du personnel du SNUipp-FSU pour savoir si vous faites partie des promu-es.

CAPD MOUVEMENT DU 30 MAI

Cette année 1247 personnes ont participé au mouvement sur le département (1362 en 2016), 676 personnes obtiennent un vœu (54,21%) 289 retrouvent leur poste et 282 collègues restent sans poste à l'issue du premier mouvement.

Postes restés vacants à l'issue du premier mouvement :

13 directions d'écoles,

34 postes de brigades ou TRS,

5 postes de CPC,

2 postes d'adjoint
(habilité chinois et habilité allemand)

1 poste de PDMQDC

15 postes d'ASH.

DEMANDES DE TEMPS PARTIELS, INEAT-EXEAT

Les accords de temps partiels seront connus dans le courant du mois de juin.

La CAPD du 6 juillet traitera les demandes de recours ainsi que les demandes d'INEAT-EXEAT. N'hésitez pas à nous envoyer une copie de votre dossier à la section.

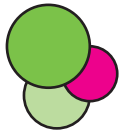
Vous pouvez consulter notre compte rendu complet sur notre site
35.snuipp.fr

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU
vous ouvre la voix.





SE SYNDIQUER : UNE VRAIE BONNE IDÉE !

POURQUOI SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU ?

Se syndiquer n'est pas un acte anodin. Il permet d'avoir des réponses collectives pour transformer notre école, pour améliorer nos conditions de travail et nos carrières, pour permettre la défense et le suivi des dossiers individuels.

En te syndiquant au SNUipp-FSU, tu as des droits comme tous les adhérents :

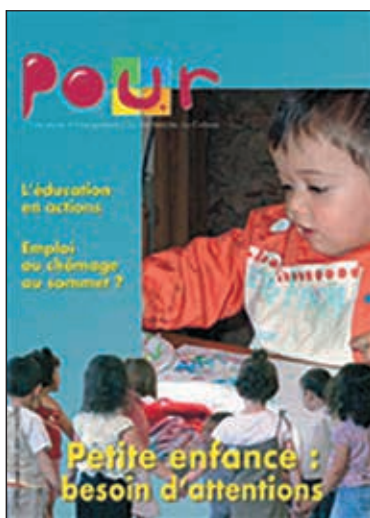
- Participation aux réunions du syndicat, à l'élaboration de ses mandats, à la désignation des équipes militantes.
- Informations par l'envoi de la presse syndicale du SNUipp-FSU et de la FSU*.
- Informations régulières par email.

Tu pourras également être sollicité-e pour faire passer des informations dans ton école, remonter une pétition ou une motion... Libre à toi de faire vivre le syndicat dans ton école.

LA PRESSE SYNDICALE QUE TU REÇOIS À DOMICILE



Fenêtres sur cours
la revue nationale du SNUipp-FSU



Pour
la revue nationale de la FSU

N'hésite pas à nous contacter pour toute information ou pour venir discuter dans ton école quand une question se pose (carte scolaire, promotion, mouvement, actions...).

Tu trouveras ci-après quelques informations sur le SNUipp-FSU.



*Le SNUipp-FSU est membre de la Fédération Syndicale Unitaire qui regroupe 24 syndicats nationaux de la fonction publique de l'état et de la fonction publique territoriale. La FSU est de loin la fédération la plus représentative dans l'Education Nationale.

LES SITES QUI INFORMENT LA PROFESSION



www.snuipp.fr
mais aussi
le site départemental
www.35.snuipp.fr



www.fsu.fr

DES LETTRES ÉLECTRONIQUES POUR RESTER INFORMÉ



SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST **Utile**



<https://adherer.snuipp.fr> 66 % de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



La **passion**
du métier
ne suffit pas

Il nous faut
du temps
et **des moyens.**

Le gérant du bulletin :

Guislain DAVID - CPPAP 0315 S 07234-ISSN 1246-1407

Imprimerie GPO - Thorigné-Fouillard 02 99 62 49 40

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNU-ipp 35.
Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez avoir accès aux informations
vous concernant ou les faire effacer en vous adressant au :

SNU-ipp 35, 14 rue Papu - 35000 RENNES - Nombre d'exemplaires : 4500

l'école pour tous,
*une vraie **valeur.***

